

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**LES SALCES - COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du mardi 08 avril 2025

**Délibération N° DE\_2025\_016**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	5
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Yannick ROUX

Représentés :

Absents : Jean-Christophe DELPUECH, Gaëlle TICHIT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Charles DAUBAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LES SALCES 2025**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LES SALCES,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LES SALCES pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 165 555,7**

**En dépenses à la somme de : 165 555,7**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	45 386,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 710
014	Atténuations de produits	2 372
042	Section à section	25 817
65	Autres charges de gestion courante	20
66	Charges financières	3 736
67	Charges exceptionnelles	100
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 141,99</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	32 305,99
042	Section à section	16 696
70	Ventes produits fabriqués, prestations	28 520
74	Subventions d'exploitation	1 600
75	Autres produits de gestion courante	10
77	Produits exceptionnels	10
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 141,99</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
0	Hors équipement	9 121

001	Solde d'exécution sect° d'investissement	20 396,71
040	Section à section	16 696
26	Renovation reseau Eau Potable	40 200
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>86 413,71</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	20 097,71
040	Section à section	25 817
26	Renovation reseau Eau Potable	40 499
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>86 413,71</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Charles DAUBAN



le *10 avril 2025*  
pour extrait certifié conforme  
Le Maire

Jean Louis VAYSSIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

048-214801870-DE\_2025\_016-DE

AGEDI

DE\_2025\_016